



## Info : Taxe foncière

Vous avez reçu votre taxe foncière et vous avez constaté une augmentation importante du montant de votre impôt. Comme 80% des communes, le Conseil municipal de Vetheuil a fait le choix de ne pas augmenter son taux ; cependant l'augmentation que vous constatez est due pour la plus grande partie à l'augmentation des bases, décidée, elle par le gouvernement et le Parlement. Il faut rappeler en effet, que le niveau de la taxe foncière dépend de deux facteurs : les taux, qui sont décidés par les conseils municipaux (et les intercommunalités) ; et les bases fiscales, qui sont fixées par la loi, et indexées sur l'inflation. Le taux d'inflation très élevé cette année a conduit le Parlement à augmenter les bases de 7,1 %. C'est donc bien l'inflation qui explique, dans la plupart des cas, la hausse de la taxe foncière, alors que l'augmentation du taux des taxes GEMAPI et d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) concourt à majorer encore votre impôt et la hausse de la taxe foncière varie alors de 9 à 10 % entre 2022 et 2023.